



Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020

Résumé

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix SPI
Numéro du marché : 2R008-200076 001 CY
Date d'attribution : 24 septembre 2020
Montant du marché : 68 697,49 \$
Date de livraison : Le 10 mars 2021

Numéro d'enregistrement : 038-20

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec publications@priv.gc.ca.

This report is also available in English.

Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020

Résumé

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.
Mars 2021

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par Phoenix SPI au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. L'étude a été menée auprès de 1 502 Canadiens âgés de 16 ans ou plus entre le 21 novembre et le 20 décembre 2020.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Veuillez obtenir au préalable une permission écrite du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le présent rapport, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada par courriel à l'adresse publications@priv.gc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Numéro de catalogue :
IP54-109/2021F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :
978-0-660-37777-3

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 038-20) :
Numéro de catalogue (rapport final, version anglaise) IP54-109/2021E-PDF
ISBN: 978-0-660-37776-6

This report is also available under the title: 2020 Survey of Canadians on Privacy-Related Issues

Résumé

À titre de défenseur des droits des Canadiens en matière de protection de la vie privée, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada est autorisé à enquêter sur les plaintes et à mener des vérifications en vertu de deux lois fédérales; à publier de l'information sur les pratiques de traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé; et à mener des recherches sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée.

1. Contexte et objectifs

Mandaté par le Parlement pour agir à titre d'ombudsman et de gardien de la vie privée au Canada, le commissaire à la protection de la vie privée est notamment chargé de faire respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La mission du Commissariat consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée. Il s'agit notamment de sensibiliser les Canadiens aux enjeux liés à la protection de la vie privée et de les aider à les comprendre. Pour atteindre cet objectif, le Commissariat mène, tous les deux ans, des recherches quantitatives auprès de l'ensemble de la population afin de recueillir les renseignements dont il a besoin pour s'acquitter de sa responsabilité fondamentale de protéger le droit à la vie privée et faire rapport à cet égard.

Le but de la présente étude est de mieux comprendre dans quelle mesure les Canadiens connaissent, comprennent et perçoivent les enjeux liés à la protection de la vie privée. Plus précisément, l'objectif de l'étude est d'explorer les attitudes et les opinions des Canadiens à l'égard des enjeux liés à la protection de la vie privée qui s'inscrivent dans les quatre priorités stratégiques du Commissariat : l'économie des renseignements personnels; la surveillance du gouvernement; la réputation et la protection de la vie privée; et le corps comme source d'information. De plus, cette année, le Commissariat voulait que le sondage porte sur la mesure dans laquelle, le cas échéant, la pandémie sans précédent de COVID-19 a influencé l'opinion et les préoccupations des Canadiens au sujet de la protection de leur vie privée.

Les résultats de recherche serviront à en apprendre davantage sur les préoccupations et les attitudes des Canadiens à l'égard de la protection de la vie privée, leur connaissance des institutions chargées de la protection de la vie privée et leur opinion sur la gestion des renseignements personnels dans son ensemble. Les renseignements obtenus éclaireront et orienteront les efforts de sensibilisation auprès des Canadiens. Les résultats de recherche permettront également au Commissariat de faire rapport sur les résultats, comme l'exige le Cadre ministériel des résultats, plus précisément à établir si le droit à la vie privée est respecté et les obligations sont satisfaites, et si les Canadiens sont habilités à exercer leur droit à la vie privée.

2. Méthode

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 21 novembre et le 20 décembre 2020 auprès de 1 502 résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus. Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été

utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens âgés de 16 ans ou plus. Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de $\pm 2,5$ %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon. Les données du sondage ont été pondérées en fonction de l'âge, du genre et de la région afin que les résultats soient représentatifs de la population. Pour obtenir une description plus complète de la méthode, consultez [l'Annexe 1 – caractéristiques techniques](#).

3. Faits saillants

De nombreux Canadiens estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée, en général et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de protéger ces droits. Les Canadiens continuent d'être préoccupés par la protection de leur vie privée.

Près des deux tiers des Canadiens (64 %) estiment avoir une bonne ou une très bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée. En outre, un peu plus de la moitié (58 %) des Canadiens estiment avoir de bonnes ou de très bonnes connaissances sur la façon de protéger leur droit à la vie privée. Ce que les Canadiens connaissent de leurs droits en matière de vie privée et de la protection de ces droits n'a pas changé depuis 2018. Bien que les Canadiens demeurent énormément préoccupés par la protection de leur vie privée, leur niveau de préoccupation a légèrement diminué (résultat de 37 % en 2016 et 2018 contre 32 % en 2020). Il faut cependant souligner que près de la moitié des Canadiens (47 %) ne disposent pas de suffisamment de renseignements pour comprendre l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée (une faible majorité de Canadiens, soit 52 %, sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée).

Plus de six Canadiens sur dix sont convaincus que le gouvernement respecte leurs droits en matière de vie privée; ils sont moins nombreux à penser ainsi au sujet des entreprises. Pour ce qui est de la confiance envers certains types d'entreprises, ce sont les banques à qui les Canadiens font le plus confiance.

Plus de six Canadiens sur dix (63 %, résultat en hausse par rapport à 55 % en 2018) estiment que le gouvernement fédéral, en général, respecte leurs droits en matière de vie privée. Moins de Canadiens, cependant une minorité importante (45 %), croient que les entreprises respectent leurs droits en matière de vie privée. La confiance envers les entreprises relativement à la protection du droit à la vie privée a augmenté de 7 % depuis 2018 (résultat passant de 38 % en 2018 à 45 % cette année). La grande majorité des Canadiens (81 %) font assez confiance aux banques quant à la protection des renseignements personnels qu'ils leur communiquent. Ils sont ensuite moins nombreux à faire assez confiance ou très confiance aux fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet (47 %), aux détaillants en ligne (40 %) et aux grandes entreprises de technologie (39 %). Les Canadiens sont moins susceptibles de faire confiance aux entreprises de médias sociaux pour protéger leurs renseignements personnels – 2 % des répondants font très confiance à ce genre d'entreprise et 15 % de ceux-ci leur font assez confiance.

Les Canadiens sont préoccupés par l'utilisation de leurs renseignements personnels en ligne par les organisations.

Environ neuf Canadiens sur dix sont à tout le moins quelque peu préoccupés par le fait que les renseignements les concernant disponibles en ligne pourraient être utilisés pour tenter de voler leur identité et près de la moitié d'entre eux (48 %) se disent extrêmement préoccupés par le vol

d'identité. Le pourcentage des Canadiens préoccupés par le vol d'identité n'a pas changé depuis 2018. La grande majorité des Canadiens se disent un peu préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne (88 %) ou que quelqu'un d'autre (89 %) a affichés en ligne pour créer un profil détaillé de leurs intérêts et de leurs traits de personnalité. De plus, 88 % des Canadiens sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations pourraient utiliser les renseignements en ligne les concernant pour prendre des décisions à leur sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie.

Les Canadiens hésitent à communiquer des renseignements personnels concernant leur corps, sauf lorsqu'ils consultent un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne.

Six Canadiens sur dix (60 %) se disent à l'aise de partager des renseignements personnels concernant leur corps lorsqu'ils consultent un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne, mais ils sont beaucoup moins nombreux à être à l'aise de partager ces mêmes renseignements dans divers autres scénarios. En fait, la majorité des Canadiens affirment qu'ils seraient mal à l'aise de fournir un échantillon d'ADN à une entreprise qui pourrait le partager avec la police (60 %), de fournir un échantillon d'ADN à une entreprise pour effectuer un test génétique (55 %) et de permettre que les données recueillies par leur moniteur d'activité physique soient communiquées à leur employeur ou à leur compagnie d'assurance (66 %).

De nombreux Canadiens ont refusé de fournir des renseignements personnels en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée et ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux. Ils sont moins nombreux à avoir pris d'autres mesures pour protéger leur vie privée et certains ont même échangé leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur des biens ou des services.

Sept Canadiens sur dix (71 %; résultat en baisse par rapport à 76 % en 2018) ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée. Un peu plus de répondants (74 %) ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux. Les répondants sont beaucoup moins nombreux à avoir supprimé un compte de médias sociaux pour des raisons liées à la protection de la vie privée (41 %) ou à avoir cessé de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (40 %). Connaissant la valeur de leurs renseignements personnels pour les entreprises, plus du tiers des Canadiens (38 %; résultat en hausse par rapport à 30 % en 2018) ont communiqué leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service.

L'opinion des Canadiens est partagée en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des renseignements personnels des citoyens par le gouvernement du Canada.

Le tiers des Canadiens (32 %) appuient le fait que le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser des renseignements personnels dans le cadre de ses activités de renseignement. Cet appui diminue de 7 % lorsque l'on demande aux répondants si le gouvernement du Canada devrait avoir de tels pouvoirs, même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.

Sauf en ce qui concerne les activités de renseignement, il n'existe pas de consensus solide sur ce qui mettrait les Canadiens à l'aise relativement à la collecte de renseignements personnels sur les Canadiens par le gouvernement : 41 % seraient à l'aise avec le fait que le gouvernement recueille des renseignements auprès des institutions financières afin de prendre des décisions concernant l'économie, 45 % seraient à l'aise avec le fait que le gouvernement recueille des renseignements à

partir de sources en ligne afin de prendre des décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux, et 57 % seraient à l'aise avec l'idée que le gouvernement recueille des renseignements à partir de sources en ligne afin d'enquêter sur de potentielles fraudes.

Les Canadiens sont plus susceptibles de se sentir mal informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises et le gouvernement, et bon nombre d'entre eux ont l'impression d'avoir peu de contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés.

Alors que 43 % des Canadiens estiment être informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les *entreprises*, un peu plus de la moitié d'entre eux (55 %) disent avoir peu ou aucune information à cet égard. De même, 46 % des Canadiens se disent informés de la façon dont le *gouvernement* utilise leurs renseignements personnels et 54 % d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas bien informés sur le sujet. La majorité des Canadiens estiment aussi qu'ils ont peu ou aucun contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (61 %) ou le gouvernement (65 %).

4. Avis aux lecteurs

- À moins d'indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage.
- En raison des chiffres arrondis et des réponses multiples, il est possible que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
- Le nombre de répondants change tout au long du rapport, car certaines questions ont été posées à des sous-échantillons du groupe de répondants. Le lecteur devra faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats se rapportant à un nombre moins élevé de répondants.
- Seules les différences statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 % se rapportant à un sous-groupe d'au moins 20 répondants sont présentées dans le rapport. Une exception est prévue concernant la taille de l'échantillon dans le cas des différences qui indiquent une tendance.
 - Pour ce qui est des résultats régionaux, les sondages réalisés au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest sont regroupés avec ceux des Prairies. Les sondages réalisés au Yukon sont regroupés avec ceux de la Colombie-Britannique.
- Le rapport comporte des renvois aux résultats de sondages similaires réalisés par le passé. Lorsque l'on compare les résultats au fil du temps, il faut garder à l'esprit que la taille de l'échantillon et la base de sondage varient d'une vague à l'autre. Avant 2012, on interrogeait quelque 2 000 Canadiens, comparativement à environ 1 500 en 2012. En outre, une base d'échantillonnage double (téléphones filaires et cellulaires) a été mise en place en 2012.
- Le questionnaire du sondage est [annexé](#) au présent rapport.
- Les données sous forme de tableaux sont présentées séparément.

5. Montant du marché

Le montant du marché était de 68 697,49 \$ (incluant la TVH).

6. Attestation de neutralité politique

À titre de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, j'atteste que le rapport livré est entièrement conforme aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la *Politique de communication* du gouvernement du Canada et à la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, ce rapport ne renferme pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.



Alethea Woods
Présidente
Phoenix Strategic Perspectives Inc.